



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2596

**OBJET : Acquisition de la parcelle n°596 section C pour
l'implantation d'une Station d'épuration sur la commune de
LA BASTIDE DE BESPLAS**

L'an Deux Mille Vingt-trois et le 7 du mois de mars de 18 h 00 à 19 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI, Pierre VIEL.

EXCUSÉS : Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, André VIDAL.

ABSENTS : Raymond BERDOU, Christian LOUBET.

<u>PROCURATIONS</u> :	Jean-Pierre BOIX	donne pouvoir à	Jacques ESCANDE
	Francis MAGDALOU	donne pouvoir à	Thierry PORTET
	Alain ROCHET	donne pouvoir à	Christine TEQUI

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme BLASQUEZ

Dans le cadre de la création d'un système d'assainissement sur la commune de LA BASTIDE DE BESPLAS, le SMDEA souhaite implanter une station d'épuration sur la parcelle la plus adaptée à accueillir ce projet.

Dans cette optique, le SMDEA se porte acquéreur de la parcelle cadastrée n°596 section C, fille de la parcelle mère n°421 section C, après division parcellaire réalisée par un géomètre-expert, sise sur la commune de LA BASTIDE DE BESPLAS à NAOUZOS, et appartenant à Mr ALCAINA François, Mme ALCAINA Monique et Mme ALCAINA Annick.

Il est désormais nécessaire d'acquérir ladite parcelle pour le prix convenu de 2 834 € (deux mille huit cent trente-quatre euros) pour une surface de 1 574 m².

Oui l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**
Ladite acquisition

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à acquérir la parcelle n°596 section C, sise sur la commune de LA BASTIDE DE BESPLAS à NAOUZOS, et appartenant à Mr ALCAINA François, Mme ALCAINA Monique et Mme ALCAINA Annick pour un montant de **2 834 €**.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

